

CERTIFICATION ET QUALIFICATION ASQUAL DES GÉOSYNTHÉTIQUES

ASQUAL CERTIFICATION AND QUALIFICATION OF GEOSYNTHETICS

Pierre LEBON, Robert BIGUET
ASQUAL, Paris, France

RÉSUMÉ – Les certifications de produits et de services et la qualification d'entreprises sous marque ASQUAL, applicables au secteur des géosynthétiques, ont évolué depuis les dernières « Rencontres Géosynthétiques ». Le présent article vise à fournir une information synthétique et actualisée sur les acquis et la valeur ajoutée de la certification et qualification d'entreprises aux parties intéressées du secteur, notamment celles n'assistant pas aux différents groupes de travail ou Comités Techniques de certification comme les donneurs d'ordre et prescripteurs. Les évolutions, d'ordres techniques et d'image, concernent la certification des géotextiles, géomembranes, application de géomembranes (service de soudage et de responsabilité de chantier) et la qualification d'entreprises.

Mots-clés : géosynthétiques, certification de produits, certification de services, qualification d'entreprises, marque ASQUAL.

ABSTRACT – Certification of products and services and enterprise qualification under the ASQUAL mark applicable to geosynthetics have changed since the last « Rencontres Géosynthétiques ». This article aims to provide updated and summary information on the achievements and added value of the certification and enterprise qualification to the stakeholders, including those that do not attend to the various working groups and technical committees of certification as main contractors and prescribers in civil engineering. Technical and image changes include the certification of geotextiles and geomembranes, geomembranes application services (welding and construction site manager) and enterprise qualification.

Keywords: geosynthetics, certification of products, certification of services, enterprises qualification, ASQUAL mark.

1. Introduction

Les Rencontres organisées par le CFG sont traditionnellement l'occasion de faire le point sur les dernières avancées techniques et pratiques remarquables, notamment celles relatives à l'évaluation de la conformité, qui est au carrefour des intérêts des acteurs de la filière.

Cet article est structuré en trois parties :

- la première traite des évolutions globales relatives à l'ensemble des activités géosynthétiques ;
- la seconde développe l'actualité liée aux différents secteurs impliqués, c'est-à-dire les géotextiles, les géomembranes, l'application des géomembranes en soudage et responsabilité de chantier, enfin la qualification d'entreprises d'application de géomembranes ;
- la dernière décrit les actions de valorisations des produits et services certifiés.

2. Évolution globale impactant la certification

Rappelons d'abord que la certification volontaire sur la qualité des produits et services obéit en France à des obligations réglementaires par l'article 137 de la loi n° 2008776 du 4 Août 2008 et son décret d'application n° 2008-1401 du 19 décembre 2008 relatif à l'accréditation et à l'évaluation de conformité, qui fixent le cadre général pour l'attestation de la compétence des organismes qui effectuent des activités d'évaluation de la conformité. La loi française impose à l'organisme certificateur une démonstration de son impartialité, indépendance, compétence technique et organisation pour ses activités de certification (accréditation obligatoire selon la norme NF EN 45011 en cours de remplacement par la norme NF EN ISO 17065 - Exigences pour les organismes de certification, certifiant les produits, les services et les procédés). Il s'agit là d'une originalité française, spécifique à notre pays et sans équivalent mondial.

Ces exigences d'objectivité et de confidentialité sont associées à la transparence des activités de certification de l'Association au travers de ses Comités techniques. Ces derniers représentent les

différentes sensibilités : producteurs, utilisateurs/prescripteurs, organismes techniques. Leurs missions consistent à étudier anonymement les dossiers de demande de certification et fixer les évolutions des référentiels techniques en matière de réglementation, nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs, développement des technologies et innovations, afin de permettre leur certification lors de leur apparition sur le marché.

La valeur ajoutée reconnue de la certification se concrétise par une démarcation de la concurrence, la conquête de nouvelles parts de marché, le gain en compétitivité conduisant à une différenciation de façon déterminante.

Les principales évolutions au cours des deux dernières années suivant les précédentes Rencontres de Tours sont :

- la rentabilité prouvée de la certification ;
- les nouvelles responsabilités juridiques perçues par les managers publics ;
- la mise en place par l'Association d'une politique de valorisation de la communication autour de la certification.

2.1 Rentabilité prouvée de la certification

Le suivi des coûts de non-qualité dans les travaux d'étanchéité totale a indiqué une réduction de 65 à 75% de ces coûts. Dans les années 1970, ils représentaient entre 15 et 20 % des coûts de chantiers pour finir entre 3 et 5% dans les dernières années. L'un des facteurs déterminants de cette réduction et gains en qualité est la certification sur l'ensemble de la filière des géosynthétiques : géotextiles, géomembranes et application de géomembranes.

2.2 Nouvelles responsabilités juridiques pour les managers publics

La politique des Pouvoirs publics a fortement évolué avec les restrictions budgétaires des dernières années. Elle a conduit à un désengagement de l'état de domaines traditionnellement de sa responsabilité en développant les partenariats public/privé.

Ceci se traduit, pour ce qui nous concerne, par un engagement accru de responsabilité des managers publics qui doivent de mieux en mieux assurer leurs travaux tant lors de la définition des normes et spécifications techniques à appliquer que lors de la passation des marchés.

Le code des marchés publics en vigueur précise que « les prestations qui font l'objet d'un marché ou d'un accord-cadre sont définies par des spécifications techniques formulées soit par référence à des normes ou autres documents équivalents accessibles aux candidats, notamment des agréments techniques ou autres référentiels techniques élaborés par les organismes de normalisation ».

Il est également précisé que « les prestations qui font l'objet d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent être définies en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles suffisamment précises pour permettre aux candidats de connaître exactement l'objet du marché et au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché ».

On constate qu'une demande de transparence est de plus en plus imposée par les Pouvoirs publics, qui valorisent les preuves d'évaluation de la conformité (certification de produits et services, qualification d'entreprises). Les certificats de conformité servent de support de référence démontrant l'engagement professionnel de l'entreprise dans la mise sur le marché de produits, services, prestations professionnelles dont les « spécifications techniques formulées » ont fait l'objet de contrôles par tierce partie dans les meilleures conditions de transparence.

3. Actualité pour les différentes certifications impliquées

Nous présentons, dans cette seconde partie, les principaux éléments qui ont fait l'actualité depuis les dernières « Rencontres » dans les secteurs concernés par la certification et la qualification, à savoir : géotextiles et produits apparentés, géomembranes, service de soudage et de responsabilité de chantier en application de géomembranes, et qualification d'entreprises d'application de géomembranes.

3.1 Géotextiles et produits apparentés

La certification des géotextiles continue de progresser fortement avec un intérêt constamment croissant de la part de producteurs à vocation très internationale.

Nous comptons 217 certificats délivrés pour 2011, contre 201 en 2010 avec 25 entreprises concernées. Cette certification est conduite par fonctions depuis 2010.

La relation entre marquage CE et certification volontaire de produit reste un sujet d'actualité constante, puisque la Commission européenne privilégie toujours le premier et perçoit d'un œil critique les marques de qualité qui « font de l'ombre » à la crédibilité de l'attestation de conformité à la réglementation européenne. Or, force est de constater que la certification volontaire de produit, imposant des seuils de performances, apporte une vraie valeur ajoutée. Il suffit, pour cela, de se reporter aux statistiques de validation des produits soumis à certification.

Nous constatons qu'environ 25 % des demandes (principalement les admissions) font l'objet d'essais complémentaires ou sont directement refusées.

La valorisation de la fonction « Renforcement » est largement discutée au sein d'un groupe de travail spécifique, qui devrait conclure sur la mise en application prochaine de la certification correspondante.

Une campagne de comparaison inter-laboratoires qui avait été organisée pour la première fois en 2010, a reçu une très bonne participation de la part des laboratoires d'entreprises comme des laboratoires tierce partie. Les résultats permettent de mieux comparer, sur une base objective, l'ensemble des pratiques des différents partenaires et aident à affiner les données pour réduire les essais complémentaires ou les refus de certification lors de la présentation des dossiers au Comité technique de certification.

Une refonte des logotypes des certifications de l'Association a fait évoluer celui des géotextiles et produits apparentés comme décrit sur la figure 1.

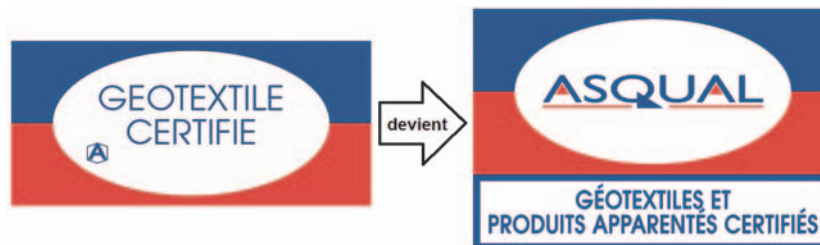


Figure 1. Nouveau logotype pour la certification volontaire de produits « géotextiles certifiés »

3.2 Géomembranes

La certification des géomembranes a suivi une certaine régression au cours de l'année 2011, avec 49 certifications en fonctionnement contre 58 en 2010 et 60 en 2009. La tendance 2012 est de nouveau vers une progression se rapprochant de 2010 ; 17 entreprises ont des produits certifiés.

La prise en compte du marquage CE a été menée avec succès et une réflexion a été engagée au CFG pour étudier les variations de production conduisant à la nécessité de mieux caractériser les différentes familles présentes sur le marché : géomembranes composées, bicolores, texturées, structurées, armées, ...

Afin d'avancer dans ce domaine, une redéfinition du terme géomembrane a été programmée en normalisation. Avec la finalisation de la norme correspondante, le travail complémentaire entamé devrait de nouveau progresser au niveau des groupes de travail précédemment constitués en relation avec chacune des familles de produits énoncées ci-dessus.

La refonte des logotypes des certifications de l'Association a fait évoluer celui des géomembranes comme décrit sur la figure 2.

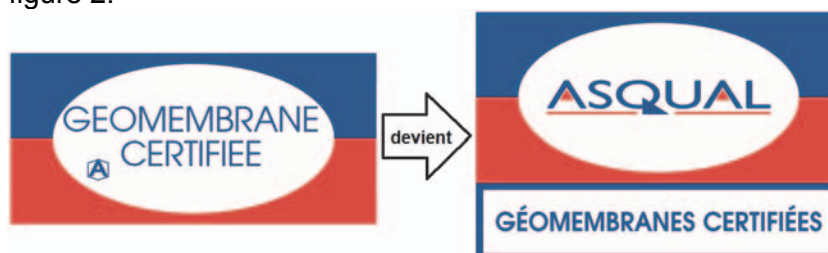


Figure 2. Nouveau logotype pour la certification volontaire de produits « géomembranes certifiées »

3.3 Service d'application de géomembranes - Soudage

La certification de services « soudage » poursuit sa progression en 2011 avec 67 entreprises contre 64 en 2010. Le nombre de soudeurs ayant passé avec succès l'examen pour assurer le service certifié dans leur entreprise est passé de 411 en 2011 contre 360 en 2010.

Une procédure de contrôle inopiné fait l'objet d'un groupe de travail et devrait être mise en application en 2013.

3.4 Service d'application de géomembranes - Responsabilité de chantier

La certification de services « Responsabilité de chantier » est restée stable avec 24 entreprises en 2011 contre 23 en 2010.

Une procédure de contrôle inopiné fait également l'objet d'un groupe de travail et devrait être mise en application en 2013.

3.5 Qualification d'entreprises

L'exigeante qualification d'entreprises d'application de géomembranes a été adoptée par 2 entreprises à ce jour. Le faible nombre d'entreprises qualifiées ne permet pas encore aux donneurs d'ordres d'y faire pleinement référence dans leurs appels d'offres.

4 Politique de valorisation de la marque de certification

Une harmonisation de l'image de ses marques de certification a été engagée par l'Association pour mieux faire apparaître les complémentarités des actions et réalisations menées dans les différents secteurs des géosynthétiques et refléter ses valeurs à travers un seul logotype.

20 ans après la création de la certification de produits dans le secteur des géosynthétiques (géotextiles et produits apparentés, puis géomembranes), puis le développement, avec les acteurs de la filière d'«application de géomembranes», de deux certifications de service « Soudage » et « Responsabilité de chantier » une dizaine d'année ensuite, la certification volontaire de produits et services délivrée par l'Association est devenue, dans le contexte décrit dans la partie 2, une véritable référence en matière de qualité, dépassant les frontières nationales.

Les entreprises d'application de géomembranes ont souhaité aller encore plus loin dans la qualité de leurs prestations et la satisfaction de leurs clients en développant une démarche de qualification d'entreprises dans le courant de ces dernières années.

L'évaluation de la conformité dans la filière des géosynthétiques est devenue un système où les différentes certifications et qualification d'entreprises ont contribué à démontrer la qualité des produits et services des entreprises engagées (figure 3).



Figure 3. Schéma de construction des démarches d'évaluation de conformité dans le secteur des géosynthétiques

Dans ce contexte, une marque de référence s'est construite et a conduit à la validation d'un logotype générique unique par les comités techniques concernés, ainsi qu'un dépôt de protection de la marque à l'international.

Une seule et même marque pour une valorisation cohérente de la certification de produit, de service et la qualification d'entreprises, facilite la communication des acteurs de la filière engagés dans la mise à disposition de produits et de services de qualité. Communiquer par la marque de certification permet également de rappeler les valeurs et missions intrinsèques de l'association qui sont de garantir la qualité des produits et services certifiés, de fédérer les parties intéressées et de promouvoir la qualité par une certification plus visible, plus forte et mieux valorisée.

5. Conclusion

La certification de produits et services et la qualification d'entreprises dans le secteur des géosynthétiques répondent aux besoins des entreprises et des parties intéressées telles que les bureaux d'études, donneurs d'ordres, et autres utilisateurs de manière générale. L'implication de plus en plus claire des donneurs d'ordres est à noter, ils lui accordent de plus en plus leur confiance. De nouveaux sujets de développement sont traités et permettent de continuer à répondre aux exigences évolutives des demandes des différentes parties impliquées : donneurs d'ordres, producteurs, utilisateurs, organismes techniques.

L'Association continue d'apporter sa contribution dans le secteur des géosynthétiques pour assurer la satisfaction de l'ensemble de la filière et la démonstration de sa performance par la qualité certifiée dans un esprit de transparence, d'impartialité, d'objectivité et de professionnalisme qu'elle se doit de respecter compte tenu des obligations que lui impose l'accréditation délivrée par le Comité Français pour l'Accréditation (Cofrac).

6. Références bibliographiques

Mahuet J.L. (2011). La certification, une solution pour mieux maîtriser la qualité de mise en œuvre des géomembranes. Rencontres Géosynthétiques 2011.

Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie.

Décret n° 2008-1401 du 19 décembre 2008 relatif à l'accréditation et à l'évaluation de conformité pris en application de l'article 137 de la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie.

Norme française NF X 50-067 Élaboration d'un référentiel de certification de produit ou de service ou d'une combinaison de produit et de service.